Les initiatives de partage d'énergie ont plus que doublé en un an à Bruxelles

Caroline Sury Nicolas Baudoux Mise à jour 26 mars 2025 11:58

1.555 utilisateurs participent au système de partage d'énergie bruxellois. ©BELGA

Alors qu'il a été lancé il y a à peine trois ans, le partage d'énergie à la sauce bruxelloise se développe à vive allure et permet à ses participants de réduire leur facture d'électricité.

Permettre aux Bruxellois qui produisent de l'énergie de pouvoir **revendre la part de production qu'ils ne consomment pas**, c'est le principe du partage d'énergie. Ces initiatives connaissent un grand succès: le nombre de projets de partage a plus que doublé en un an, passant de 49 nouveaux projets créés 2023 à **114 à 2024**. Brugel, le régulateur bruxellois du marché de l'énergie, compte **200 projets** actifs sur le territoire de la Région bruxelloise.

Côté participants, Brugel annonce **1.550 utilisateurs** (contre 400 en 2023 et seulement deux en 2022), dont plus de la moitié partagent l'énergie au sein d'un même bâtiment. "Nous sommes très contents de constater que ces chiffres sont en augmentation, cela démontre l'importance accordée par les Bruxellois à ce type d'initiative, mais montre aussi que ces projets ne sont **pas trop compliqués à mettre en place**", explique Adeline Moerenhout, porte-parole de Brugel.

883

Un partage d'énergie peut aussi se faire au sein d'un même bâtiment, ce qui est le cas actuellement pour 883 participants (contre 181 en 2023).

Partage entre voisins

D'après les dernières statistiques fournies par Brugel, il y a désormais **128 participants au système de pair à pair** (contre 54 en 2023). Il s'agit d'**un échange qui se fait uniquement entre deux participants**. Par exemple, entre un prosumer (surnom donné aux propriétaires de panneaux photovoltaïques) et son voisin.

CONSEIL

Osez voir grand pour votre business.

Inscrivez-vous maintenant à la newsletter Yaka!

Envoi hebdomadaire par e-mail - Désinscription en un seul clic

Concrètement, le premier vend au second, à prix réduit, une partie de l'électricité produite par ses panneaux.

Un partage d'énergie **peut aussi se faire au sein d'un même bâtiment** et sera généralement pris en charge par la copropriété. C'est le cas actuellement pour **883 participants** (contre 181 en 2023).

Les deux systèmes ont l'avantage de pouvoir être mis en place très facilement, car il suffit de se déclarer auprès de Sibelga et d'avoir un compteur intelligent.

« »

Adeline Moerenhout

Porte-parole de Brugel

Qu'est-ce qu'une communauté d'énergie?

Ceux qui n'ont pas un voisin prêt à acheter ou à vendre de l'électricité, ou qui n'habitent pas dans une copropriété, peuvent recourir à **une communauté d'énergie** (CE) pour réduire le budget énergie. De fait, son rôle consiste à **mettre un ou plusieurs prosumers en relation avec plusieurs consommateurs prêts** à leur acheter une partie de leur

électricité.

Il y a désormais **544 participants** à ce type de système de partage d'énergie (contre 162 en 2023), répartis dans **quinze projets actifs**. Deux nouvelles autorisations ont récemment été octroyées par Brugel: Photovoldaillÿque, situé à Schaerbeek, et Les Eaux Vives à Uccle.

La CE "Quartier Chomé" de Schaerbeek a été lancée en mai 2024 et compte aujourd'hui **23 consommateurs et 13 producteurs**. "Nous voulions tisser du lien social, mais aussi participer à la transition écologique avec la consommation d'une **électricité verte produite localement**", nous indique Jean-Jacques Harotin, président de l'ASBL du quartier en charge de la CE. "L'idée était aussi, pourquoi pas, de permettre aux utilisateurs d'avoir un petit **bénéfice**".

Quartier Chomé propose un tarif d'injection et de consommation de **10 centimes d'euro par kWh**. À titre de comparaison, le contrat Easy variable d'Engie offre actuellement 4,483 cent/kWh aux prosumers alors que la consommation s'établit à 15,688 cent/kWh.

"De notre côté, nous sommes en train de travailler sur une **simplification de la création des communautés d'énergie** pour éviter de faire face à des démarches administratives trop lourdes", assure Adeline Moerenhout.

Comment participer au partage d'énergie?

Pour participer à de tels partages, surfez sur Energysharing.brugel.brussels. Vous y trouverez toutes les **informations sur les différents modèles**, de même que des **vidéos didactiques** qui expliquent les démarches à entreprendre.

"Notez que **la Région a mis en place via Bruxelles Environnement un facilitateur partage et communautés d'énergie** qui **accompagne gratuitement** les personnes qui souhaiteraient mettre un modèle en place", conclut Adeline Moerenhout.

Retrouvez
tous les bons plans
de Caro dans le groupe Facebook
MON ARGENT